

**RECONNAISSANCE DE CAS DE FORCE MAJEURE POUR LA CAMPAGNE PAC 2024
POUR BCAE 7 (ROTATION ANNUELLE DES CULTURES)
ET ÉCORÉGIME (VOIE DES PRATIQUES)
SUITE AUX INTEMPÉRIES INTERVENUES DURANT L'HIVER 2023-2024**

N° PACAGE :

Dénomination :

A cause des fortes précipitations intervenues durant l'automne et l'hiver 2023-2024, je demande la reconnaissance du cas de force majeure pour les parcelles suivantes de mon exploitation car **mon impossibilité d'implanter ou maintenir les cultures d'hiver initialement prévues ne me permet pas de respecter les exigences de la BCAE7 (rotation des cultures) ET/OU me pénalise pour le calcul de l'écorégime « voie des pratiques » :**

N° ilot et parcelle 2024	Surface (ha)	Culture qui aurait dû être semée avant le 01/01/2024	Culture réellement implantée après le 31/12/2023
<i>Exemple : 10.4</i>	<i>5,80</i>	<i>Blé tendre d'hiver</i>	<i>Orge de printemps</i>

Fait à, le

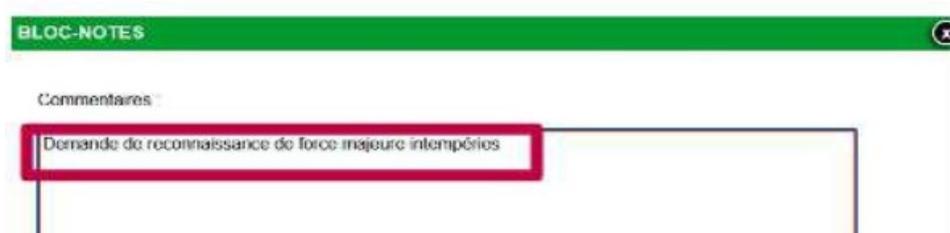
Signature(s) : (signature du gérant dans le cas d'une forme sociétaire / signature de tous les associés en cas de GAEC)

Vous devez télécharger votre document scanné sur Télépac. Pensez à mettre le commentaire suivant dans le bloc-note : « demande de reconnaissance de cas de force majeure intempéries » afin que votre demande puisse être identifiée et traitée dans les meilleurs délais.

Ouvrez le bloc-notes (en haut à droite de l'écran Télépac) :



Insérez votre commentaire puis cliquer sur « Enregistrer » :



Puis **téléchargez votre formulaire rempli, signé et scanné** à l'étape « Dépôt de dossier », avant la signature de votre télédéclaration :



Choisissez la rubrique adéquate et cliquez sur « ajouter une pièce justificative » :

